

Séance du 19 juillet 2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 13 juillet 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Neys à Mme Durruty, Mme Juzan à Mme Duhart, M. Lalanne à M. Esmieu, M. Salanne à Mme Meyzenc, Mme Taieb à Mme Castel, Mme Destin à M. Laiguillon, Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa, M. Etcheto à Mme Capdevielle, M. Artiaga à M. Pallas.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Ugalde présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Conditions d'accueil du spectacle du Malandain Ballet Biarritz aux Arènes de Bayonne.

A l'invitation de la Communauté d'agglomération Pays Basque, une représentation du Malandain Ballet Biarritz est programmée aux Arènes de Bayonne, le 5 août 2017 à 21h30. Il s'agit d'un projet artistique de grande envergure destiné à promouvoir l'identité et l'attractivité de la Communauté d'agglomération Pays Basque.

C'est dans la configuration inédite des Arènes de Bayonne que le Malandain Ballet Biarritz présentera un florilège de ses chorégraphies les plus applaudies. Assis tout autour des danseurs, les spectateurs sont conviés à une soirée unique composée de trois ballets spécialement adaptés par Thierry Malandain pour l'occasion :

- *Une dernière chanson* (30'), ballet pour 10 danseurs, chants traditionnels arrangés par Vincent Dumestre ;
- *Estro* (35'), ballet pour 20 danseurs, musique d'Antonio Vivaldi ;

- *Un Boléro* (15'), ballet pour 12 danseurs, musique de Maurice Ravel.

Cet événement artistique majeur est aussi une opération territoriale ambitieuse, qui s'inscrit dans la poursuite de la démarche transfrontalière engagée à l'occasion de Donostia San Sebastian 2016, capitale européenne de la Culture. Des actions transfrontalières d'envergure ont été en effet réalisées tant par la Communauté d'agglomération côte basque Adour que par le Malandain Ballet Biarritz. La création de la Communauté d'agglomération Pays Basque, le 1^{er} janvier 2017, renforce désormais toutes les possibilités de coopération notamment avec la Diputación foral de Gipuzkoa et du gouvernement basque. Agglomération de 300 000 habitants à l'identité bien affirmée, fière de ses traditions et ouverte sur le monde, la Communauté d'agglomération Pays Basque entend, en effet, développer et faire rayonner ses savoir-faire en s'appuyant, plus particulièrement, sur ses compétences et celles qu'elle pourra mettre en œuvre avec ses partenaires de proximité : le Département des Pyrénées-Atlantiques et la Nouvelle-Aquitaine mais aussi la Diputación foral de Gipuzkoa, la Communauté autonome de Navarre et la Communauté autonome d'Euskadi. Pour initier cette dynamique nouvelle, des responsables politiques, des entrepreneurs de toutes ces collectivités et des leaders d'opinion seront conviés au spectacle du Malandain Ballet Biarritz aux Arènes de Bayonne.

Cet événement artistique est enfin conçu dans l'esprit d'une grande fête populaire. Les spectacles du Malandain Ballet Biarritz s'adressent à tous. Enfants, adolescents et adultes affichent la même satisfaction au sortir de ses représentations. Pour associer le plus grand nombre au spectacle événementiel du Malandain Ballet Biarritz aux Arènes de Bayonne, une billetterie à des prix particulièrement attractifs sera mise en place :

- 1^e série : 20 € (plein tarif adulte), 10 € (moins de 18 ans, étudiant jusqu'à 26 ans, groupe de 10 personnes, demandeur d'emploi) ;
- 2^e série : 15 € (plein tarif adulte), 7 € (moins de 18 ans, étudiant jusqu'à 26 ans, groupe de 10 personnes, demandeur d'emploi).

Il est proposé d'associer la Ville de Bayonne à l'organisation de cette manifestation par la mise à disposition gratuite des Arènes de Bayonne étant entendu que toutes les dépenses des personnels mobilisés pour cet événement (agents municipaux et prestations externalisées) seront prises en charge par l'organisateur de la soirée, à savoir le Malandain Ballet Biarritz dans le cadre de la convention liant le Centre chorégraphique national à la Communauté d'agglomération Pays Basque et à la Ville de Bayonne. Il en est de même pour toutes les infrastructures (scène, matériels de son et de lumière...) nécessaires à la tenue de la manifestation.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat qui formalisera la participation de la Ville de Bayonne dans les conditions prévues dans la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU RÉGISTRE
Par délégation du Maire,
Marc Wittenberg
Directeur général adjoint des services